



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 juillet 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Avril 1996

**Modulation et gestion des espaces verts existants sur le territoire de  
la commune de NIORT**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,  
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,  
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY,  
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU,  
M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU,  
M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU,  
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS,  
M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI,  
Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine  
REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD

**Excusés :**

Mme Marie-Cécile MORISOT

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT, par l'intermédiaire de son Service des Espaces Verts, gère et entretient en régie municipale 135 ha de terrains non compris les espaces sportifs.

La plupart de ces espaces verts proviennent de la prise en charge des espaces urbanisés au cours des 3 dernières décennies et notamment des grands ensembles construits pendant les années 1970 (C.I.L., H.L. M., associations diverses de lotisseurs, etc...).

Bien entendu, les aménageurs ont étudié à l'époque l'implantation d'un maximum de parcelles constructibles pour obtenir la meilleure rentabilisation possible. Ce type de découpage a eu pour conséquence l'aménagement par les bâtisseurs de délaissés de terrains souvent morcelés, très exigus mais qui présentaient dans l'ensemble une certaine harmonie avec des arbres, des haies, de la pelouse...

Très rapidement, il a été constaté que l'entretien de ces espaces n'était pas réalisé par la copropriété. Des demandes de prise en charge émanant des co-lotis ou lotisseurs ont alors été acceptées par la Ville de NIORT souvent en plusieurs temps à savoir : une prise en charge d'abord puis, en général (sauf exception), un classement dans le domaine public quelques années plus tard.

Aujourd'hui, le Service des Espaces Verts constate une augmentation continue des superficies à entretenir avec une stabilité souhaitée des effectifs. Par ailleurs, de nombreuses sollicitations apparaissent au niveau des nuisances créées par des arbres plantés trop près des propriétés. Or, les ressources financières des villes s'amenuisent. Il convient donc de rechercher et de mettre en oeuvre tous les moyens qui permettront, tout en conservant la qualité du service, de diminuer les charges de fonctionnement.

C'est pourquoi, nous vous proposons d'entreprendre une étude pour un aménagement global de l'ensemble de ces espaces verts morcelés et dont l'intérêt public n'est pas toujours très évident.

Bien entendu, je souhaite privilégier l'intérêt collectif mais je souhaite également préserver, lorsque cela est possible, le patrimoine végétal existant car il contribue à notre qualité de vie et comme tout être humain, un arbre, une plante doivent bénéficier d'attentions quotidiennes.

Dans cette perspective, une démarche auprès de la population niortaise concernée s'avère indispensable et les procédures suivantes pourraient être proposées pour s'adapter aux différentes situations à traiter :

- 1) possibilité de rétrocession aux riverains dans la mesure où l'intérêt nous semble plus privatif que collectif ;
  - 2) possibilité de convention avec les riverains lorsque les haies bien qu'implantées sur le domaine public présentent un intérêt privatif ;
- les services municipaux ne sont pas autorisés à intervenir pour tailler des haies de clôtures de parcelles privées. Si les haies sont publiques, elles doivent donc être enlevées ou vendues;
- 3) possibilité de réaménagement des espaces verts dans l'intérêt général ;
  - 4) suppression d'arbres uniquement lorsque les nuisances sont effectives sur les dallages extérieurs ou les murs de clôtures des particuliers.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- m'accompagner dans cette démarche.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)